

COMMUNE DE SAINT DONAT-SUR-L'HERBASSE

AVIS AU PUBLIC

AFFICHAGE DE L'ARRETE DE PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION N° 4 du PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) en application de l'article L153-36 du Code de l'Urbanisme SUR LA COMMUNE de SAINT-DONAT-sur-l'HERBASSE

Monsieur le Maire a pris un arrêté de prescription de la modification N° 4 du Plan local d'Urbanisme (PLU) enregistré sous le numéro 2022-252 le 27 septembre 2022.

Cet arrêté fait suite à la délibération du 13 septembre 2022 enregistrés sous le numéro 2022-116 du conseil municipal de la commune de Saint-Donat-sur-l'Herbasse approuvant à l'unanimité des membres présents ou représentés de lancer la procédure de modification n° 3 du PLU.

L'arrêté est affiché en mairie à partir du 3 octobre 2022 pour une période d'un mois.